

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest

NOR : JUSF2237512A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand-Ouest,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires :
Monsieur Jili BIET
Monsieur Abdelhakim RAHMOUN
Madame Julia MARSAC

- Suppléants :
Madame Angeline GRIMAULT
Monsieur Yann THOMAS
Madame Céline POUCHOUX

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaire : Monsieur Vincent CORNUAULT
- Suppléant : Madame Fanny GRUEL-AGAESSE

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires :
Madame Corinne PIOT
Madame Emilie COCQ
Monsieur Alexandre DEWERCHIN
- Suppléants :
Madame Frédérique PAULIC
Madame Anne DEPEINT
Monsieur Pascal LE FOLL

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires :
Monsieur Ahmed MOUMNI
Monsieur Pascal BERGER
- Suppléants :
Monsieur Frédéric GUEGAN
Madame Ghislaine GUENO

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

- Titulaire : Monsieur Damien CUQUEMEL
- Suppléant : Monsieur Frédéric GAUTIER

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27/12/2022

Le directeur interrégional de la PJJ Grand-Ouest



Samuel VERON